

PROCES VERBAL

SECTION DE CORDIEUX DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2026

SECTION DE CORDIEUX DU CCAS DE MONTLUEL

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DE SECTION DE CORDIEUX DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mil-vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Présidente.

PRÉSENTS : Franck GENILLON - Laurence RAVEROT - Virginie BECQUET – Odette POINT - Julie SANSON- Laurent BRRELOT

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

ABSENTS EXCUSÉS : Roger BILLON

A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Pouvoirs : 0

Quorum : 4

Madame Julie SANSON est nommée secrétaire de séance.
La séance débute à 19h32.

Préambule :

Le Compte Financier Unique 2025 devait être présenté lors de la présente séance. Toutefois, depuis le 3 février 2026, des dysfonctionnements techniques affectant les applications Hélios et CDG-D, indispensables à la consolidation des données comptables et indépendants de la volonté du CCAS, ne permettent pas d'en finaliser l'établissement.

Il sera donc inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil d'Administration et voté avant le 30 juin 2026, conformément à l'article L1612-12 du CGCT.

1. Approbation et signature du procès-verbal du CA du 30 janvier 2026 (Annexe 1)

Les membres du Conseil d'administration sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026, validé par Monsieur le Président. Le Président et le secrétaire sont également invités à signer ledit procès-verbal afin qu'il puisse être inscrit au registre « Procès-Verbaux ».

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents à ladite réunion :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026.

2. Affectation anticipée du résultat 2025 – section de Cordieux

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Il est rappelé que le budget du CCAS de CORDIEUX, section du CCAS de MONTLUÉL, ne comporte pas de section d'investissement.

Le tableau des résultats de l'exercice 2025 est le suivant :

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	3 418,37 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	SANS OBJET
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	SANS OBJET
Besoin de financement de la section d'investissement	SANS OBJET
Couverture du besoin de financement 2025 (compte 1068)	SANS OBJET
Solde du résultat de fonctionnement	3 418,37 €

Il est proposé d'affecter un report en recettes de fonctionnement au compte R002 d'un montant de 3 418.37 Euros.

Ce montant sera inscrit dans le budget primitif 2026.

Il est demandé au conseil d'administration de décider l'affectation des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 telle qu'indiquée ci-dessus.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 telle qu'indiquée ci-dessus.

3. Budget primitif 2026 de la section de Cordieux – Adoption (annexe 2-3)

Monsieur le Président présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2026 du CCAS de Cordieux.

Le conseil d'administration examine le projet de budget dont les totaux s'élèvent à 4 418.37 € :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article M57	Libellé	BP 2026
011	60623	Alimentation	2 918,37
	6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00
		<i>Sous-total chap 011</i>	4 418,37
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			4 418,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article	Libellé	BP 2026
002	002	Résultat d'exploitation reporté	3 418,37
002		<i>Sous-total chapitre 002 - résultat reporté</i>	3 418,37
74	7474	Participations des Communes membres du GFP	1 000,00
74		<i>Sous-total chapitre 74 - participation commune</i>	1 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			4 418,37

Monsieur le Président invite le conseil à délibérer et à adopter le budget primitif 2026 comme indiqué ci-dessus.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2026.

4. Questions diverses

Monsieur BRELOT demande s'il y a des demandes particulières sur Cordieux.

Monsieur Genillon répond qu'il n'y a rien de nouveau depuis la dernière réunion. Il précise qu'il n'y a plus de portage de repas. Il y a une vraie solidarité entre voisins. Il ajoute, que les personnes les plus âgées sont encore autonomes.